



**COMPTE RENDU DE LA
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 12 AVRIL 2021 A 19 H 30**

Présents : Mmes, MM. EL HAMINE, JULIEN, BARLET, DUEZ, MERCIER, DUMAINE, GUILBERT, BECQUART, LECERF, LENGREND, DHAUSSY, LEBLANC, DELCOURT, ROBERT, DUWEZ, HECQ, BOUDRINGHIN.

Excusés : Mme BEAREZ avec pouvoir à Mme PAREZ, M. DILIGENT avec pouvoir à Mme EL HAMINE, M. LAIR avec pouvoir à Mme MERCIER, M. CANDELIER avec pouvoir à Mme BOUDRINGHIN, Mme DORE avec pouvoir à M. DUWEZ.

Désignation du secrétaire de séance : L. DHAUSSY

Désignation du secrétaire auxiliaire : D. BLANDIN

En préambule, Mme le Maire donne la parole à Mme BARLET pour un propos introductif à la séance.

Mme BARLET informe l'assemblée que la séance sera filmée et fait un rappel de la réglementation relative à la capture vidéo lors des séances du conseil municipal et à l'utilisation de ces images.

Approbation du procès verbal du dernier conseil municipal - Mme le Maire
--

Mme le Maire propose aux membres du conseil d'approuver le PV de la séance du 16 février 2021.

Conseillers en exercice :	Présents :	Votants :	Voix pour :	Abstentions :	Voix contre :
23	18	23	23	0	0

1. Compte de Gestion 2020 - M. JULIEN

M. JULIEN présente aux membres du conseil municipal le compte de gestion du trésorier pour l'exercice budgétaire 2020, conforme au compte administratif de la commune :

	Investissement	Fonctionnement	Solde
Résultats de 2019	- 192 511,38 €	951 138,55 €	758 627,17 €
Recettes 2020	454 492,05 €	2 188 347,79 €	2 642 839.84 €
Dépenses 2020	414 028,98 €	1 789 072,50 €	2 203 101.48 €
Résultat de clôture 2020	-152 048,31 €	1 350 413,84 €	1 198 365,53 €

Conseillers en exercice :	Présents :	Votants :	Voix pour :	Abstentions :	Voix contre :
23	18	23	18	5	0

2. COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - M. DUMAINE

Mme le Maire se retire pour le vote et le membre le plus âgé de l'assemblée prend la présidence pour l'approbation du compte administratif 2020 conforme au compte de gestion du trésorier.

Conseillers en exercice :	Présents :	Votants :	Voix pour :	Abstentions :	Voix contre :
23	17	21	16	0	5

Mme le Maire reprend la présidence de la séance.

3. Affectation des résultats - M. JULIEN

M. JULIEN rappelle que les restes à réaliser en investissement sur l'exercice budgétaire 2020 s'élèvent à **188 035,02 € en dépenses et à 111 502,00 € en recettes soit un solde de R.A.R. négatif à 76 533,02 €.**

L'exercice 2020, présente un excédent de fonctionnement de 399 275,29 € auquel vient s'ajouter un excédent reporté de 951 138,55 €.

La section d'investissement est en déficit de 152 048,31 €.

Constat :

- excédent de fonctionnement 2020	399 275,29
- excédent reporté	951 138,55
soit un excédent de fonctionnement cumulé	1 350 413,84
- déficit d'investissement 2020	152 048,31
- déficit des RAR	76 533,02
soit un besoin de financement	228 581,33

Proposition d'affectation :

Affectation complémentaire en réserve (1068)	228 581,33
Résultat reporté en fonctionnement (002)	1 121 832,51
Résultat d'investissement reporté (001) déficit	152 048,31

<i>Conseillers en exercice :</i>	<i>Présents :</i>	<i>Votants :</i>	<i>Voix pour :</i>	<i>Abstentions :</i>	<i>Voix contre :</i>
23	18	23	18	0	5

4. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION - M. JULIEN

Les communes et EPCI ne votent pas de taux de TH. Les taux restent gelés à leur niveau de 2019 jusqu'en 2022 inclus.

En 2021, le taux de foncier bâti des communes est recalculé, conformément à l'article 1640G du code général des impôts. Le nouveau taux est l'addition du taux communal de foncier bâti 2020 et du taux départemental 2020 (22,26%).

Les communes devront voter leur taux TFB 2021, en tenant compte de ce taux de référence et donc de ce transfert de fiscalité.

Les délibérations de vote des taux reprenant le taux communal de foncier bâti 2020 sont considérées comme irrégulières.

Pour rappel, la réforme de la fiscalité directe locale est neutre au niveau des recettes fiscales des communes.

En effet, pour supprimer les écarts de produits générés par la réforme, un dispositif d'équilibrage est mis en place.

☒ le coefficient correcteur

En 2021, pour chaque commune et au titre d'une année de référence (2020), un "coefficient correcteur" est calculé. Ce coefficient permet de quantifier la différence constatée entre la perte du produit de taxe d'habitation sur les résidences principales et le produit supplémentaire résultant du transfert de la part départementale de foncier bâti.

Ce coefficient, calculé en 2021, sera propre à chaque commune et figé pour les années suivantes.

M. JULIEN propose aux membres présents le maintien des taux d'imposition communaux auxquels il convient d'ajouter le taux départemental TFB .

Les bases permettent de dégager un produit total de 1 168 203 € détaillé comme suit :

Produits attendus	Bases prévisionnelles 2021	taux	Produits 2021
Base Taxe d'Habitation			
Base Foncier Bâti	2.665.000 €	20,70%+22,26%= 42,96%	1.144.884 €
Base Foncier Non bâti	41.200 €	56,60%	23.319 €
Produit total des taxes locales			1.168.203

Ressources fiscales prévisionnelles pour 2021 :

1 168 203 + 12 354 + 3266 + 153 + (-22 020) = 1 161 956 €

Produit attendu + autres taxes + allocations compensatrices + FNGIR + contribution coefficient correcteur

<i>Conseillers en exercice :</i>	<i>Présents :</i>	<i>Votants :</i>	<i>Voix pour :</i>	<i>Abstentions :</i>	<i>Voix contre :</i>
23	18	23	18	5	0

5. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - M. DHAUSSY

M. DHAUSSY propose aux membres du conseil de valider les propositions faites par la commission finances du 15 mars 2021 sur l'attribution aux associations des subventions suivantes :

Les votes des conseillers membres des bureaux associatifs sont comptabilisés comme des abstentions.

ASSOCIATIONS	Sub 2020	Demandée	Anzin/Effectifs 2020	Subvention allouée par le Conseil Municipal P/C/A
AMICALE DES PARENTS D'ELEVES GRARD OLIVIER	300	300	70 membres	300 23/0/0
BOCCACCIO DAVROUX CHRISTINE	X	300	5/22	300 22/0/1
ANZIN SPORT SANTE FLORENTIN NATHALIE	1000	1500	198/262	1500 22/0/1
ANZIN-VIDEO THIERRY ROCQUE	2200	2500	12/25	2500 23/0/0

ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG PHILIPPE LELEU	300	300	163 donneurs	300 23/0/0
CLUB DE L'AMITIE GUY DUQUESNOY	1500	1500	17/25	1500 23/0/0
COMITE DES FETES THIERRY BUSSY	10000	X		
ETOILE SPORTIVE SERGE HERMAN	15000	15000	65/242	15000 23/0/0
F.N.A.C.A. CLAUDE LECOINTE	350	X		
FERVENTS DE LA TRUITE LOUIS CHRISTIAN	150	150	7/36	150 23/0/0
L'ATELIER PEINTURE VALERIE EL HAMINE	600	X		
LA CECILIENNE DOMINIQUE BOURDON	16000	16000	70/156	16000 23/0/0
LA GAULE ANZINOISE JEAN-CHRISTOPHE ALLART	200	200	14/28	200 23/0/0

L'ATELIER ARTISTIQUE SALVATORE ARAMINI	700	900	16/70	900 23/0/0
QUESTION POUR UN CHAMPION PATRICK CATTIAUX	400	400	4/28	400 23/0/0
SOCIETE DE CHASSE D'ANZIN GUY VASSEUR	400	400	9/10	400 23/0/0
THEATRA Sylvain COURTILLAT	500	500	3/6	500 23/0/0
ADMR	500	650	6/80	650 22/0/1
ABC AURELIE LAFFAILLE	3000	3000	11/27	3000 23/0/0
Anzin Divin JEAN-MARC CANDELIER	300	X		
AUX BONHEURS DES ANES QUITERIE COURTILLAT	500	900	20/69	900 23/0/0
FABRIQUE A PEPS PITOU GABRIEL	200	200	56 adhérents 2/3 d'anzinois	200 23/0/0

COOPERATIVE ECOLE	1600	3000		3000 23/0/0
COOPERATIVE ECOLE MATERNELLE	700	300		300 23/0/0
SQUASH	500	X		
ANZIN S'AMUSE	700	X		
COMITE DES ŒUVRES SOCIALES	500	X		
TOTAL	58100	48000		48000

Les subventions attribuées seront inscrites au compte 6574 du B.P. 2021.

6. REVISION DES TARIFS PERI ET EXTRA SCOLAIRES - MME BARLET

Mme BARLET précise que progressivement l'ensemble des communes du territoire abandonnent le versement et la perception des redevances scolaires pour les enfants accueillis hors de leur commune de résidence.

Actuellement, nos critères pour l'acceptation d'une dérogation scolaire sont les suivants :

- fratrie dans une école de la commune, publique, privée ou IEM
- un parent qui travaille sur la commune
- mode de garde sur la commune (assistantes maternelles, grands-parents ou autres au cas par cas selon les effectifs)

Ainsi, il est proposé de :

- ne pas modifier les tarifs Anzinois
- appliquer le tarif Anzinois aux enfants dont un des parents travaille sur la commune
- augmenter le tarif de cantine pour les extérieurs de 4,80 € à 5,00 €
- augmenter le tarif de garderie des extérieurs de 2,00 € à 2,50 €

Cette nouvelle tarification s'appliquera aux services périscolaires et extrascolaires à compter du 1er septembre 2021.

Conseillers en exercice :	Présents :	Votants :	Voix pour :	Abstentions :	Voix contre :
23	18	23	18	0	5

7. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 - M. JULIEN

M. JULIEN présente aux conseillers les propositions d'inscription des crédits au budget primitif 2021.

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
011 - Charges à caractère général	716 500,00 €	013 - Atténuation de charges	1 500,00 €
012 - Charges de Personnel	1 037 400,00 €	70- produits des services et ventes diverses	107 500,00 €
014- atténuation de produits	7 500,00 €	73 - Impôts et taxes	1 535 122,00 €
65 - Autres charges de gestion courantes	179 400,00 €	74 - Dotations et participations	312 122,00 €
66 - Charges financières	36 000,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	4 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	10 000,00 €	77 - Produits exceptionnels	25 000,00 €
68 - Dotations aux provisions	0,00 €	002 - résultat de fonctionnement reporté	1 121 832,51 €
022 - Dépenses imprévues	100 897,89 €		
023 - Virement à la section d'investissement	1 010 000,00 €		
042 - opérations d'ordres entre section	9 378,62 €		
Total des dépenses de fonctionnement	3 107 076,51 €	Total des recettes de fonctionnement	3 107 076,51 €

Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
20 Immobilisations incorporelles	55 000,00 €	13 subv d'investissement rar	0,00 € + 76 402,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	0,00 €	10 - Dotations, fonds et réserves	32 067,00 €
21 Immobilisations corporelles	255 445,62 € + 188 035,02 €	138 - Département rar	0,00 € + 35 100,00 €
23 - immobilisation en cours	610 000,00 €	1068 - Excédents de fct capitalisés	228 581,33 €
		021 - Virement de la section de fonctionnement	1 010 000,00 €
020 - Dépenses imprévues	45 000,00 €	024 - Produits de cessions	0,00 €
16 - Emprunts (remboursement du capital)	86 000,00 €	040 - Opération d'ordre entre sections	9 378,62 €
001 - Déficit Invst reporté	152 048,31 €		
Total des dépenses	1 391 528,95 €	Total des recettes	1 391 528,95 €

Conseillers en exercice :	Présents :	Votants :	Voix pour :	Abstentions :	Voix contre :
----------------------------------	-------------------	------------------	--------------------	----------------------	----------------------

23

18

23

18

0

5

8. QUESTIONS DIVERSES

- Permanences des élections des 13 et 20 juin 2021

- Réponse de la Chambre Régionale des Comptes

Mme le Maire rappelle que la Chambre Régionale des Comptes a été saisie pour un examen de la gestion communale. Dans un courrier en date du 15 mars 2021, le Président de la CRC nous fait savoir que la réalisation de cet examen ne lui paraît pas opportune.